

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 21 juin 2022, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière,

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. C. C-19), les membres du Conseil de la Ville de Cowansville étant tous présents à l'hôtel de ville le 21 juin 2022, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance.

Tous les membres du Conseil municipal ont également signé ou transmis par courriel à la greffière une renonciation à l'avis de convocation concernant la présente séance extraordinaire.

324-06-2022

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 17h00.

Adoptée à l'unanimité.

325-06-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alain Daigle

Appuyé de Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Direction générale
 - 6.2 Finances et trésorerie
 - 6.3 Greffe et affaires juridiques
7. RÉGLEMENTATION
8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT
9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES
12. RESSOURCES HUMAINES
 - 12.1 Terminaison du lien d'emploi - Employé numéro 1108
13. AFFAIRES NOUVELLES
14. DÉPOT DE DOCUMENTS
15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné qu'il s'agit d'une séance extraordinaire, une seule période de question aura lieu à la fin de la présente séance, et ce, en conformité avec le Règlement 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

Greffe et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

326-06-2022

Terminaison du lien d'emploi - Employé numéro 1108

Considérant que l'embauche de l'employé numéro 1108 était conditionnelle à la réussite d'une période de probation;

Considérant que la Ville considère que la probation n'a pas été réussie à son entière satisfaction;

Considérant la recommandation du directeur général;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 1108 le tout effectif à compter du 21 juin 2022 et de mandater monsieur Claude Lalonde ing., directeur général, pour procéder au traitement de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

327-06-2022

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

Que la séance soit levée à 17h01.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.